

VILLE d'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03/03-2023

-oOo-

SÉANCE DU MERCREDI 08 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION : 28 FÉVRIER 2023

DATE D’AFFICHAGE : 28 FÉVRIER 2023

-oOo-

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L' « ASSOCIATION DES
COMMERCANTS D'ESBLY – ACE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Rapporteur : Madame Sophie LABAS

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 08 mars, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie d'Esbly à 19h30 en séance publique, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Maire d'Esbly.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29

NOMBRE DE PRÉSENTS : 21

NOMBRE DE VOTANTS : 27

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Alexandra HUMBERT, M. David CHARPENTIER, M. Charles CAÏUS, Mme Clotilde TEMPLIER, Mme Sophie LABAS, M. Fabien REYNARD, Mme Véronique GERMANN, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Corinne CESARIN, Mme Karine NOWICKI, M. Brice COUSIN, M. Julien GENTY, Mme Cécile SELLES, Mme Pandora CHARANSOL, M. Jean-Jacques RÉGNIER, Mme Thérèse ROCHE, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique PIAT, M. Antoine BOHAN, M. Jean-Pierre HAMEL.

ONT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Marie Madeleine GALLET	à	Mme Clotilde TEMPLIER
- M. Jean-Luc GARNIER	à	M. Jean-Pierre HAMEL
- Mme Estelle LAROYE	à	M. Julien GENTY
- M. Francesco PITARI	à	M. David CHARPENTIER
- M. Michel GAMBOTTI	à	M. Antoine BOHAN
- M. Jean-Luc DUPIEUX	à	Mme Monique PIAT.

ABSENTS : M. Daniel LAGORCE et M. Slimane ZAOUÏ.

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Monsieur David CHARPENTIER et Madame Thérèse ROCHE ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

-oOo-

Madame Sophie LABAS rappelle que dans le prolongement de soutien à la vie associative, les associations nouvellement déclarées et domiciliées à Esbly peuvent recevoir une subvention.

Dans ce cadre, l'«ASSOCIATION DES COMMERCANTS D'ESBLY- ACE » pourrait prétendre à une subvention d'aide au démarrage, du fait de sa création en date du 07 décembre 2022 et de sa domiciliation à Esbly. Son objet est de défendre les intérêts des commerçants du centre-ville d'Esbly, valoriser les commerces de la ville, organiser des événements dans le centre-ville d'Esbly, financer des événements, rechercher des financements, analyser la fréquentation du centre-ville, développer un programme de fidélisation des clients. Promouvoir le centre-ville, les commerces, le patrimoine, les activités dans le centre-ville et tous les objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ ;

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de quatre-vingts euros (80,00 euros) à l'association « DES COMMERCANTS - ACE ».
- **DIT** que la dépense sera inscrite à l'article 6574, fonction 025 dans le cadre des crédits prévus au budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Les Secrétaires de séance,

David CHARPENTIER,

Thérèse ROCHE,



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois, à compter :

de sa réception en Sous-Préfecture le : **15 MARS 2023**

de sa publication et/ou affichage le : **15 MARS 2023**